

Guide pour faire un état des lieux du déploiement de « ma cantine » sur son territoire

DRAAF - 18/06/2024

Pour accéder aux données publiques disponibles sous la plate-forme « ma cantine », vous pouvez utiliser les liens ci-dessous qui sont complémentaires.

1/ "ma cantine" → trouver une cantine

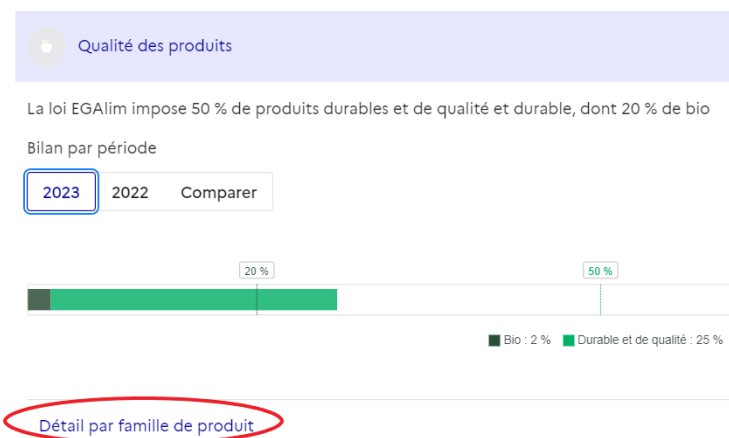
<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/trouver-une-cantine>

Ce site internet permet de trouver les cantines inscrites... et non celles devant encore s'inscrire.

Vous pouvez notamment y comparer l'évolution des résultats d'une année à l'autre en cliquant sur « **Comparer** ».



Vous pouvez également y trouver les résultats EGAlim pour les viandes et poissons en cliquant sur « **Détail par famille de produit** »



Si vous ne trouvez pas le SIRET d'une cantine scolaire, vous pouvez essayer de le retrouver via :

- celui de l'école primaire : <https://annuaire-education.fr/>
- ou via celui de la mairie : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

2/ "ma cantine" → dans ma collectivité

<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/statistiques-regionales/?year=2023>

Il permet d'afficher les données agrégées de cantines par secteur géographique ou d'activité, avec une ventilation du nombre de cantines selon les secteurs d'activité. Attention de bien sélectionner l'année de l'exercice voulu. Pour les primaires, collèges et lycées, ces données agrégées sont issues des données individuelles des établissements **publics et privé**, et il n'est pas encore possible de filtrer sur ce critère (par contre ce filtre est disponible dans les 2 bases de données décrites ci-après).

Vous y trouverez :

- le **nombre d'inscrits**
- le **nombre de cantines ayant commencé un diagnostic**, qui en plus des cantines ayant télédéclaré, inclus également les cantines ayant commencé le bilan préalable à la télédéclaration mais sans être allé jusqu'à finir la télédéclaration. Les DRAAF se basant uniquement sur les chiffres issus des télédéclarations, il peut y avoir une divergence sur les chiffres.

Qualité de produits en

Parmi **16121 cantines** qui ont commencé un diagnostic :

Et pour les restaurants collectifs ayant commencé une télédéclaration :

- **les ratios moyens** en produits bio et autres produits durables et de qualité. Il s'agit de moyennes simples, faites en moyennant les moyennes de chaque établissement (sans pondération en fonction du nombre de repas ou du volume d'achat).
- et le **pourcentage de télédéclarations conformes** aux objectifs EGAlim

Point d'attention : Il peut y avoir un grand écart entre le nombre d'inscrits et le nombre de télédéclarants. Ainsi en Grand Est en juin 2024, seul 33% des inscrits ont fait une télédéclaration sur l'exercice 2023 (662 télédéclarations pour 2006 inscrits).

3/ registre national des cantines

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/registre-national-des-cantines/>

Vous y trouverez une base de données publiques disponible au téléchargement. Y figurent les restaurants collectifs inscrits sur ma cantine, des informations sur leur fonctionnement (type de gestion, public ou privé, cuisine centrale ou satellite, nombre de repas produits, secteur d'activité), et **si la télédéclaration a été réalisée** (à la différence de ma cantine où est disponible le nombre de cantines ayant commencé une télédéclaration sans l'avoir forcément finalisée).

Il est important de souligner ici la présence de 2 informations utiles :

- colonne AC "**active_on_ma_cantine**" : la mention "faux" (si ouvert avec Excel) ou « 0 » (si ouvert avec Open Office) indique qu'il n'y a pas de gestionnaire enregistré pour cette cantine, et que la présence de cette cantine n'est pas le résultat d'une démarche du gestionnaire. Il s'agit d'une cantine qui a été inscrite automatiquement par les services de l'État pour simplifier le travail des gestionnaires, sans que ceux-ci ne prennent le relais.

Colonne AB "**declaration_donnees_2023_en_cours**" : la mention "faux" (si ouvert avec Excel) ou « 0 » (si ouvert avec Open Office) indique qu'il n'y a pas eu de télédéclaration faite pour l'exercice 2023.

Point d'attention : En Grand Est en juin 2024, seul 27% des cantines existantes se sont inscrites sur la plate-forme (2006 inscrits pour un objectif de 7338 cantines à inscrire).

4/ le résultat des campagnes de télédéclaration des cantines

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/resultats-de-campagnes-de-teledeclaration-des-cantines/>

Ce lien vous permettra de trouver (disponibles au téléchargement) les données des différentes campagnes de télédéclaration rendues publiques, où se trouvent les ratios EGAlim déclarés par chaque structure.

Point d'attention : Après la fin d'une campagne de télédéclaration (31 mars), plusieurs mois s'écouleront avant qu'elle ne soit également disponible. En attendant, les chiffres de « ma cantine » peuvent être utilisés.

5/ les dispositifs d'accompagnement

L'attention est actuellement portée sur l'inscription et la télédéclaration des restaurants collectifs, mais la finalité reste d'atteindre les objectifs EGAlim pour faire du contenu des assiettes un levier positif sur la santé des consommateurs, le climat et la résilience de nos territoires.

Pour aider les restaurants collectifs, il existe des dispositifs qui facilitent la prise en charge d'une partie du coût des repas :

- **Lait et Fruits à l'École** (à destination des écoles primaires, des collèges et des lycées)
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>
- **Cantine à 1€** (à destination des écoles primaires)
https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/blog/42/?mtm_campaign=iljuinjuillet24

Cette aide peut-être majorée si toutes les cantines de la ville sont inscrites sur « ma cantine »

Il existe également des dispositifs accompagnant les restaurants collectifs vers une amélioration globale des pratiques, facilitant également l'atteinte des objectifs EGAlim, et cofinancés par la DRAAF de votre région :

- **Plaisir à la Cantine** (à destination des écoles primaires, des collèges et des lycées)
- **Nourrir C'est Plaisir** (à destination des EHPAD)

Enfin, **Les classes du goût** permettent de développer les compétences psycho-sociales en abordant l'éducation à l'alimentation et au goût des jeunes. Ce programme vise à engager une réflexion sur ce que manger signifie et est éligible pour tous les personnels encadrant (scolaire, périscolaire, collèges, lycées hôteliers, PJJ, associatifs...).

<https://agriculture.gouv.fr/decouvrir-lalimentation-par-les-cinq-sens-les-classes-du-gout>

Pour toute demande de support complémentaire, vous pouvez nous contacter via le mail :

accompagnement-macantine.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr